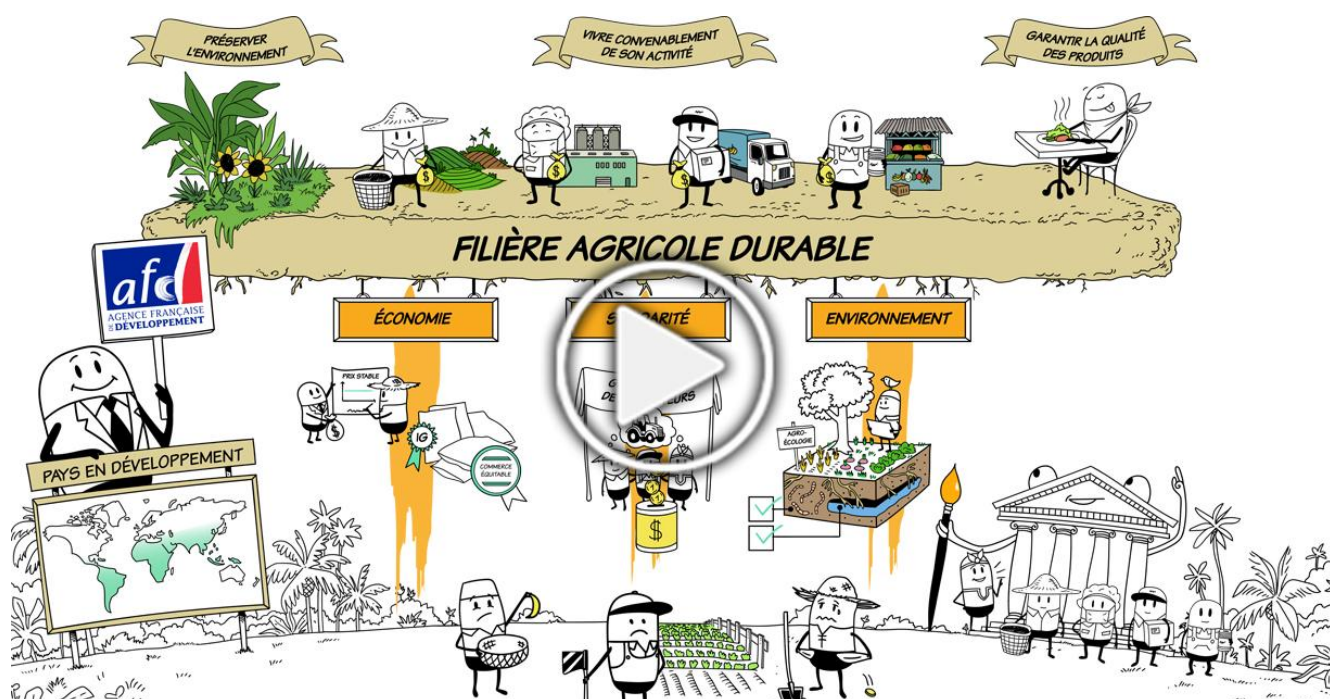


25 février 2016

Le soutien à l'agriculture porte ses fruits

http://www.afd.fr/home/projets_afd/developpement_rural/salon-international-agriculture/entretien-avec-aurelie-ahmim-richard

Que l'on habite au nord ou au sud, derrière les produits agricoles que nous consommons se cachent des filières qui créent des emplois et des revenus. Pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs et préserver les ressources naturelles, la structuration de la filière se révèle particulièrement efficace. Un entretien et des cas concrets pour mieux comprendre comment agir.



https://www.youtube.com/watch?v=y-giH_SzJWc&feature=youtu.be

« Soutenir pratiques durables et qualité des produits, c'est soutenir les agriculteurs »

Pour favoriser le développement agricole et rural durable dans les pays du sud, l'AFD appuie une démarche intéressante : le renforcement et la structuration des filières. **Aurélie Ahmim-Richard**, chef de projets appui au secteur privé, nous explique de quoi il en retourne.

Que peut-on dire de l'enjeu pour les agricultures du sud aujourd'hui ?

On observe deux phénomènes. D'une part, certaines dynamiques de production agricole, portées uniquement par des objectifs techniques et économiques, marginalisent les plus modestes, aggravent les inégalités, détruisent les écosystèmes voire les contaminent de manière parfois

irréversible. D'autre part, dans des pays où la population vit encore en grande partie en milieu rural, l'agriculture constitue un levier majeur pour l'approvisionnement et la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'emploi, la santé et la transition énergétique. Des enjeux cruciaux pour faciliter la transition climatique, éviter les pollutions, la désertification ou la raréfaction des ressources.

Pour y répondre, nous appuyons les politiques de développement agricole et le développement et la conservation des territoires ruraux. Nous mettons également en place des programmes d'accompagnement de filières agricoles durables et inclusives. Ces programmes visent notamment le maintien ou la création d'emplois en zone rurale et une amélioration des revenus des producteurs. Cela se traduit concrètement par l'amélioration de la qualité de leur production, le renforcement de leurs capacités commerciales (accès aux marchés locaux et à l'export), l'amélioration de leur accès aux financements, ou encore le renforcement du dialogue entre les acteurs des filières.

Vous soutenez notamment la mise en place d'Indications géographiques (IG) pour certains produits agricoles d'Afrique, de Méditerranée et d'Asie. Pourquoi le choix d'une telle démarche ?

La promotion des produits de terroir répond à un besoin croissant des producteurs de mettre en valeur leur identité ou leur action et de se différencier sur des marchés de plus en plus concurrentiels. Les signes de qualité, en particulier les Indications géographiques (IG)*, répondent en grande partie à cette dynamique. Les IG aident les producteurs à accéder à des marchés de niches plus rémunérateurs, localement ou à l'export, et à améliorer leurs revenus. De plus, le fait que les producteurs s'organisent leur donne un poids plus important dans la chaîne de production et permet une meilleure redistribution de la valeur ajoutée.

Les IG encouragent également la protection des terroirs, des paysages et des ressources locales : elles permettent de maintenir et revitaliser le tissu local rural, dans des zones reculées, en valorisant des produits spécifiques dont le développement n'est pas seulement axé sur la productivité.

C'est le cas par exemple de l'IG **Café Ziama-Macenta**, en Guinée forestière, région fortement touchée par l'épidémie Ebola. Par une meilleure rémunération des producteurs, l'IG a permis de créer des emplois locaux et de prévenir l'exode rural. Les indications géographiques jouent, d'une manière générale, un rôle positif sur l'identité locale et le rayonnement du territoire en renforçant la fierté des producteurs et des consommateurs vis-à-vis de produits traditionnels uniques.

Aujourd'hui, combien de filières agricoles l'AFD soutient-elle dans cette démarche de mise en place d'Indications Géographiques?

L'AFD soutient une quinzaine de filières dans des démarches de reconnaissance IG, parmi lesquelles les dattes Deglet Nour et l'huile de Teboursouk en Tunisie, le café des Bolovens au Laos, le poivre de Kampot au Cambodge ou encore le Poivre de Penja au Cameroun.

Par ailleurs, l'AFD appuie de nombreuses autres initiatives de structuration de filières. C'est le cas de la poudre de Baobab ou de **l'huile de marula** en Namibie. Accompagnées par la plateforme [PhytoTrade Africa](#) (une association commerciale régionale à but non lucratif soutenue par l'AFD et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial), des coopératives et des PME implantées localement, travaillent à construire des chaînes d'approvisionnement éthiques, à commercialiser des produits naturels (issus du fruit du Baobab, du Marula ou encore de la Griffe du Diable) et à accéder aux marchés locaux et d'exportation à destination de l'industrie cosmétique et alimentaire.

Au travers d'une charte éthique commune, ils s'engagent à mettre en place des plans de gestion durables des ressources qu'ils utilisent et à respecter des relations commerciales équitables. La démarche de ce groupe d'acteurs vise à montrer que valorisation économique de produits issus de la nature, préservation des écosystèmes et respect des traditions des communautés sont bien compatibles.



Famille cultivant le poivre de Kampot au Cambodge. ©Eric BEUGNOT pour l'AFD

A-t-on déjà des résultats ?

Le travail mené avec les acteurs des filières du poivre de Penja et du miel d'Okou au Cameroun, ainsi que de la filière café Ziama-Macenta en Guinée a montré qu'il était possible d'établir et de faire reconnaître des IG en Afrique subsaharienne. Sur ces trois exemples, des effets positifs ont été constatés en matière d'augmentation de revenus des producteurs, de création ou de conservation d'emplois, d'accès à de nouveaux marchés (notamment à l'export) et d'amélioration du dialogue entre les acteurs de ces filières. Le maintien de la place des petits producteurs dans les processus de production, afin de leur assurer une meilleure part de la valeur ajoutée des filières, participe indéniablement à la réussite de ces initiatives.

** Signe officiel de qualité, une Indication géographique valorise la spécificité d'un produit lié à un terroir de production, protège le savoir-faire qui y est associé et garantit la qualité du produit à travers un cahier des charges. L'indication géographique constitue un droit de propriété intellectuelle collectif aux acteurs de la filière.*

L'INSERTION DES PETITS PRODUCTEURS DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) conduit un projet d'appui à la mise en place des indications géographiques. Trois produits pilotes ont été enregistrés en tant qu'IG.

En Afrique, les filières agricoles sont en plein essor. Mais le manque d'équipements et de maîtrise de la qualité, les difficultés d'accès au crédit et à la formation freinent encore leur développement sur le marché mondial de l'alimentation et les marchés régionaux interafricains. L'agriculture familiale représente la principale forme d'organisation de l'agriculture africaine et contribue à l'approvisionnement des marchés domestiques et internationaux. Paradoxalement, la grande masse des agriculteurs est en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

De nombreux produits africains ont un lien étroit avec les régions dont ils sont issus et les savoir-faire locaux, mais la valeur que leur confère cette origine est sous exploitée. Pourtant, en dehors de l'Union européenne, l'OAPI est le seul organisme régional disposant d'un cadre juridique de protection spécialement conçu pour les indications géographiques. Grâce à cette situation unique, une IG peut être enregistrée simultanément dans les 16 pays membres.

Depuis 2008, l'AFD et le Cirad accompagnent l'OAPI pour la reconnaissance des premières IG en Afrique subsaharienne. Dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC), l'AFD a financé, sous la forme d'une subvention de 1 M€, le premier projet d'appui au développement des indications géographiques en Afrique.